

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Fonctionnement de l'unité parc des véhicules en dépôt - Décision

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les primes de polyvalence ont été mises en place depuis plusieurs années à la Communauté Urbaine de Bordeaux avec pour objectif de valoriser individuellement des agents pour des sujétions spécifiques, par l'attribution d'une heure supplémentaire (indexée sur l'indice de rémunération).

Concernant spécifiquement la fourrière, les polyvalences attribuées depuis 1984, reposaient sur le principe d'attribuer une heure supplémentaire dite de polyvalence par jour de travail pour indemniser la seule fonction « encaissement. » Il est à noter que cette fonction est normalement dédiée exclusivement au régisseur ou au régisseur suppléant.

Au constat, les agents de cette unité bénéficient aujourd'hui d'un complément de rémunération élevé au regard des autres agents communautaires.

Ainsi, devant la nécessité de mettre fin au dispositif non statutaire de ces primes dites de polyvalence dans ce service, il est proposé un dispositif de substitution destiné à maintenir la rémunération nette actuelle des agents concernés, par la création d'un régime indemnitaire individualisé.

Le montant mensuel de ce régime indemnitaire sera déterminé sur la base des primes de polyvalence versées annuellement (année la plus favorable 2006 ou 2007 divisée par 12). Ce régime indemnitaire sera géré comme un acquis individuel et ne sera plus lié à la fonction.

Il est d'autre part proposé de transformer le régime indemnitaire actuel « accueil du public difficile » en NBI statutaire « accueil du public », d'un montant équivalent à 10 points indiciaires, indexé sur la valeur du point fonction publique et pris en compte pour le calcul de la retraite.

Par ailleurs, les dysfonctionnements constatés dans le service de la fourrière sont l'occasion de redéfinir un projet « Fourrière » comprenant :

- ➔ la réflexion sur sa localisation et son dimensionnement ;
- ➔ la redéfinition de la mission de ce service ;
- ➔ son fonctionnement vis-à-vis des usagers (heures d'ouverture au public, permanence de fonctionnement pour la mission de service public) ;
- ➔ les missions des agents qui y travaillent (fonction administrative, technique) ;
- ➔ la mission et le fonctionnement des entreprises qui interviennent dans le processus de mise en fourrière ;
- ➔ les relations et obligations vis-à-vis des donneurs d'ordre (services de police nationale et municipale, usagers) ;
- ➔ le gardiennage des véhicules, mise en sécurité du site et des agents qui y travaillent.

Cette réflexion qui sera menée en 2008 constituera la base des évolutions qui seront mises en œuvre sur le service public de la fourrière. Ces travaux feront l'objet d'une concertation avec les agents concernés et les partenaires sociaux.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé, si tel est votre avis de bien vouloir décider concernant l'unité parc des véhicules en dépôt et ses agents :

- la création d'un régime indemnitaire individualisé garantissant le maintien de la rémunération ;
- le lancement de la réflexion sur l'organisation et l'évolution du service.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 7 MARS 2008

M. BERNARD SEUROT